



**DISCOURS**  
**DU PREMIER MINISTRE, CHEF**  
**DU GOUVERNEMENT,**  
***S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO***  
**A L'OCCASION DE L'ATELIER DE**  
**VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DE LOI**  
**SUR LA JUSTICE RESTAURATIVE**

**Brazzaville, 4 août 2022**  
**Hôtel Saint-François de Paule**

- ✓ **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- ✓ **Mesdames et Messieurs les Secrétaires Permanent des Conseils Consultatifs ;**
- ✓ **Messieurs les Hauts-Commissaires ;**
- ✓ **Monsieur le Préfet du Département de Brazzaville ;**
- ✓ **Monsieur le Président du Conseil Département de Brazzaville ;**
- ✓ **Messieurs les Présidents des Cours et Tribunaux ;**
- ✓ **Distingués Invités ;**
- ✓ **Mesdames et Messieurs ;**

Dans la septième bataille du programme d'action du Gouvernement, nous nous sommes engagés à mettre en place un dispositif de justice restaurative pour tenter d'apporter une réponse adaptée à un droit pénal des mineurs demeuré statique alors qu'il fait face à un phénomène criminel très dynamique et une délinquance juvénile en constante mutation, et de plus en plus meurtrière.

Il me plaît donc d'être présent à l'ouverture de cet atelier de validation de l'avant-projet de loi sur la justice restaurative qui nous permet d'avancer vers l'objectif que nous nous sommes fixés.

Participant de cet objectif, l'élaboration du projet de loi portant institution de la justice restaurative me paraît être une opportunité salubre qui vient renforcer le dispositif de lutte contre la délinquance juvénile et de protection de l'enfance en difficulté.

### **Mesdames et Messieurs**

Protéger l'enfance, pourvoir à ses besoins et lui assurer un meilleur avenir possible est un devoir inhérent à toute société humaine. Depuis l'Antiquité, la protection de l'enfant n'a jamais été exclue des civilisations, notamment en Afrique où l'enfant est considéré comme « un don de Dieu ». Cette volonté de protection n'a cependant jamais fait perdre de vue que l'enfant peut être auteur d'infraction, et se trouver en conflit avec son entourage ; tension, plus ou moins prolongée, causée par plusieurs motifs notamment l'inadaptation de l'enfant avec son milieu. Il en résulte par conséquent l'émergence de nouvelles formes de criminalité qui [soumettent] incontestablement les systèmes juridiques à une forte pression qui impose aux gouvernements d'innover ».

C'est tout le sens de la réflexion qui s'ouvre aujourd'hui et qui répond à l'interpellation souvent faite par Son Excellence Monsieur le Président de la République au sujet de la prise en charge effective de notre jeunesse.

A cet égard, je voudrais remercier et féliciter les acteurs du Haut-Commissariat à la Justice Restaurative au Traitement et à la Prévention de la Délinquance Juvénile, et remercier l'ensemble des

partenaires pour leur diligence dans l'organisation de cet atelier qui augure la préparation d'une nouvelle approche d'encadrement de notre jeunesse.

Il est question de promouvoir cette approche, non pas pour chercher à évincer la justice qu'elle est venue aider, mais pour concilier la tradition africaine du consensus, du dialogue, avec la fonction sociale de la peine, dans la mesure où, la sanction qui en découle, prend la triple forme de prestation de type communautaire, d'éducation à la citoyenneté, et de formation à la culture de non-violence.

Il s'agit donc d'une approche qui nourrit une triple ambition en ce qu'elle permet à la fois, la réparation de la victime, la resocialisation du délinquant et le rétablissement de la paix sociale.

Pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie !